



Dépêche n°5419

Sylvain Marcelli

Lille, Mardi 23 février 2010, 18:01:13

Ligne directe: 06 88 98 09 06

Construction de centrales à gaz dans l'Oise, dans le Pas-de-Calais et en Moselle : des opposants en appellent au gouvernement

Le tribunal administratif d'Amiens va examiner le 24 février 2010 quatre recours déposés par des associations environnementales, un parc naturel régional et la préfecture de l'Oise contre le projet de construction d'une centrale à cycle combiné au gaz par Direct Énergie sur le territoire de la commune de Verberie, près de Compiègne. Ces recours pointent des irrégularités dans la manière dont a été menée l'enquête publique préalable à la modification du Plu (plan local d'urbanisme) par le conseil municipal. Le jugement devrait être rendu dans le courant du mois de mars.

Le ministère de l'Écologie encourage, dans un arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) de production d'électricité, le remplacement de centrales à charbon ou au fioul par des centrales à gaz (L'AEDD n° [4945](#)). Ce type d'installation permet en effet de réduire de près de 60 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à une centrale à charbon de production équivalente. Cependant, plusieurs collectifs d'habitants s'opposent en France à la construction de centrales à gaz, que ce soit à Verberie, à Monchy-au-Bois (Pas-de-Calais) ou encore à Hambach (Moselle). Tous dénoncent une « inflation des projets de construction liée à l'ouverture du marché de l'électricité » et demandent à l'État de remplir une fonction de régulation en limitant le nombre de sites concernés.

VERBERIE : RECOURS CONTRE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le 19 octobre 2009, le conseil municipal de Verberie adopte une modification du Plu (plan local d'urbanisme) visant à transformer des terres agricoles en terres industrielles. Objectif : permettre la construction d'une centrale à gaz par Direct Énergie. Cette décision est contestée en justice par l'association « Pas de centrale », le parc naturel régional Oise-Pays de France et l'association le Roso (regroupement de 80 associations de sauvegarde de l'environnement) qui ont déposé trois recours en référé-suspension. Recours auquel s'ajoute un déféré préfectoral, qui sera lui aussi examiné le 24 février par le tribunal administratif d'Amiens.

L'ensemble des requérants pointent des irrégularités dans la manière dont a été menée l'enquête publique en juin et juillet 2009, dénonçant notamment le manque de communication sur le projet ou l'absence de certaines annexes dans le dossier réalisé par Direct Énergie. Le commissaire enquêteur avait d'ailleurs rendu un avis défavorable après l'enquête publique, ce qui évite aux requérants de devoir justifier l'urgence de la procédure.

CRAINTES SUR LE DEVENIR DE LA TRAME VERTE

« Si le tribunal ne nous donne pas raison, nous aurons un autre rendez-vous d'ici la fin de l'année puisque notre association a déposé en décembre 2009, tout comme, d'ailleurs, le parc naturel régional et le Roso, un deuxième recours sur le fond pour excès de pouvoir, car il y a eu une erreur manifeste d'appréciation du dossier par le conseil municipal », indique à AEDD David Long, président de l'association « Pas de centrale ». « En effet, il est incompréhensible qu'on puisse vouloir bâtir une centrale sur la trame verte la plus importante du nord de la France, qui relie sur 150 kilomètres la forêt de Compiègne à la forêt d'Halatte : un tel projet marquerait la destruction progressive de ce bio corridor très riche et la destruction d'une grande partie de la zone Natura 2000 », dénonce-t-il.

Le CSRPN (conseil scientifique régional du patrimoine naturel), un collège d'experts indépendants nommés par le préfet, a exprimé un avis défavorable à deux reprises sur ce projet le 17 novembre 2008, puis le 15 mai 2009, pointant « la nécessité de préserver rapidement l'ensemble des corridors écologiques fonctionnels d'intérêt régional et supra-régional dans lequel le cas de Verberie fait figure de priorité ». Le conseil régional de Picardie et le conseil général de l'Oise se sont aussi exprimés contre le projet.

Contactée, l'entreprise Direct Énergie n'a pas souhaité répondre aux questions d'AEDD.

ACTIONS EN JUSTICE POSSIBLES À HAMBACH

Un autre projet de centrale à gaz porté par Direct Énergie fait également l'objet d'une vive opposition à Hambach, en Moselle, où l'ADPSE (Association de défense contre la pollution de Sarreguemines et environs) prend appui sur l'avis défavorable exprimé fin janvier 2010 par le commissaire enquêteur au terme de l'enquête publique. Celui-ci a notamment estimé que la centrale est « susceptible d'entraîner des impacts significatifs sur la santé des populations riveraines dans les domaines de la pollution de l'eau et de l'air, ceci dans des conditions normales de fonctionnement ». Pourtant, le préfet a délivré une autorisation pour le permis de construire début février.

La procédure liée à l'autorisation d'exploitation est en cours et pourrait aboutir fin mars. « Nous ne comprendrions pas que le préfet donne un avis positif alors que ce projet cumule les handicaps : absence de concertation alors qu'il s'agit de l'un des fondements du Grenelle, gros manquements techniques, surdimensionnement du projet, rendement relativement faible de l'installation, etc », commente Isabelle Hoellinger, porte-parole de l'ADPSE. L'association prépare d'éventuels recours avec les associations Alsace Nature et France Nature Environnement.

INQUIÉTUDES À MONCHY-AU-BOIS

Autre projet en cours : Alpiq, premier groupe énergétique Suisse, souhaite implanter d'ici 2013 une centrale de production électrique au gaz naturel d'une puissance de 420 MW, sur le territoire de la commune de Monchy-au-Bois, un village de 500 habitants situé près d'Arras (Pas-de-Calais). Ce projet, soutenu notamment par la communauté de communes des Vertes Vallées, suscite l'inquiétude d'une partie des habitants qui dénonce le manque d'informations indépendantes. « Il est inadmissible qu'un projet de cette ampleur puisse se faire sans concertation : les seules données que nous avons sont données par Alpiq », dénonce ainsi Sylvie

Leclercq, porte-parole du collectif « Transparence pour la centrale ». De son côté, Nord Nature Environnement qualifie le projet de « contre-sens » : d'après l'association environnementale, la centrale à gaz « rejetterait 700 000 tonnes de CO2 par an ». Une enquête publique devrait avoir lieu en mars.

De son côté, la communauté de communes des Vertes Vallées, qui soutient le projet, met en avant sur son site internet la création de « 70 à 75 emplois » pendant la phase d'exploitation (d'une durée de 20 ans), le « développement de l'économie locale » et « les ressources fiscales importantes pour les collectivités ». La collectivité locale souligne aussi qu'il n'y aura pas de stockage de gaz naturel, celui-ci étant acheminé sur le site grâce à une canalisation souterraine, tandis que l'électricité produite sera injectée sur le réseau électrique public par une ligne souterraine. « Le projet ne sera pas classé Seveso et le process n'engendrera pas de déchets solides, ni d'odeur, ni de nuisance sonore pour les riverains », s'engagent les élus locaux.

APPEL À LA RÉGULATION ÉTATIQUE

La mise en service de la première centrale à gaz française a eu lieu en 2006 à Dunkerque. Depuis, les projets se multiplient. Selon un [rapport](#) réalisé par le cabinet d'études et de conseil en écologie [Horizons](#) en septembre 2009, deux centrales au gaz sont déjà en fonctionnement, trois autres le seront d'ici la fin 2010, cinq autres sont actuellement en construction (mise en service entre 2010 et 2013), trois autres ont les autorisations administratives et huit autres projets ont été annoncés par différents industriels, dont ceux de Verberie et de Hambach. Conclusion du cabinet d'études : « Le développement du parc CCG [centrales à cycle combiné au gaz] excède largement le strict besoin de remplacement des centrales charbon dont le déclassement est programmé entre 2012 et 2015 ».

Un argument repris par l'ensemble des opposants aux projets de centrales à gaz. « Tous les projets recensés en France ne sont pas indispensables pour répondre aux pics de consommation », résume Sylvie Leclercq. L'ouverture du marché de l'électricité serait dès lors la raison de la multiplication actuelle des projets. « Les nouveaux prestataires privés n'ont guère de choix pour produire de l'électricité », analyse Isabelle Hoellinger. « Le nucléaire ne leur est pas accessible, le fioul et le charbon sont strictement contingentés, les énergies renouvelables ne sont pas suffisamment rentables : il ne leur reste que le gaz, alors tous s'engouffrent dans la brèche », ajoute-t-elle, dénonçant une « logique uniquement financière ».

« Nous demandons à l'État de réguler la construction de ces centrales à gaz en identifiant des sites et en lançant un appel à la concurrence », indique David Long. « Je revois le chef de cabinet chargé de l'énergie et du climat au ministère de l'Écologie dans une dizaine de jours, on va en reparler », espère-t-il.




Contacts :

- Direct Energie, Julia Béguier, communication, 01 73 03 78 14, julia.beguier@direct-energie.com
- Pas de centrale en Basse-Automne, David Long, président, 06 88 27 63 92, <http://www.pasdecentrale.fr/>
- Transparence pour la centrale, Sylvie Leclercq, porte-parole, 06 75 62 44 27, <http://transparencecentrale.blogspot.com/>
- ADPSE, Isabelle Hoellinger, porte-parole, 06 09 43 11 00, <http://centralesthermiquehambach.over-blog.fr/>

Lire aussi dans les dépêches :

- [Le Meeddm publie au JO les objectifs d'investissement dans la production d'électricité et de chaleur à l'horizon 2020](#)
AEDD du 11 janvier 2010, n° 4945
- [Énergie : la consommation française devrait atteindre 167 Mtep en 2020 contre 177 Mtep en 2006 \(Meeddat\)](#)
AEDD du 3 juin 2009, n° 2604

► Sauvegarder ce document : 

Dépêche n°5419 © Copyright AEDD - 2008/2010 - 24

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEDD.